

الجمهورية الجسزائرية الديمقرطية الشغبية

المريد المرسية

إنفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النيات و مراسيم في النيات و النيات و بالاغات و بالاغات

Abonnement annuel	Tunisie Algérie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)
	1 An	1 An
Edition originale	150 D.A.	400 D.A.
Edition originale et sa traduction	300 D.A.	730 D.A. (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE

7, 9 et 13 Av. A. Benbarek — ALGER

Tél.: 65. 18. 15 à 17 – C.C.P. 3200 – 50 ALGER Télex: 65 180 IMPOF DZ

BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 3,50 dinars ; édition originale et sa traduction, le numéro : 7 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation et changement d'adresse. Tarif des insertions : 30 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE).

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 92-390 du 25 octobre 1992 complétant le décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du Gouvernement, p. 1632.

Décret exécutif nº 92-391 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'éducation nationale, p. 1633. Décret exécutif n° 92-392 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'agriculture, p. 1641.

Décret exécutif n° 92-393 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1992 au ministre de l'habitat, p. 1646.

SOMMAIRE (Suite)

Décret exécutif n° 92-394 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992 au ministre du tourisme et de l'artisanat, p. 1654.

Décret exécutif nº 92-395 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de la culture et de la communication, p. 1656.

Décret exécutif nº 92-396 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances

complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement, p. 1660.

Décret exécutif n° 92-397 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'équipement, p. 1662.

Décret exécutif n° 92-398 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des transports, p. 1668.

DECRETS

Décret présidentiel n° 92-390 du 25 octobre 1992 complétant le décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président du Haut Comité d'Etat,

Vu la Constitution, notamment son article 75;

Vu la proclamation du 14 janvier 1992 instituant le Haut Comité d'Etat;

Vu la délibération n° 92-04/HCE du 2 juillet 1992 relative à l'élection du Président du Haut Comité d'Etat;

Vu le décret présidentiel n° 92-304 du 8 juillet 1992 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1^{er}. — Les dispositions de *L'article 1^{er}* du décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 susvisé sont complétées comme suit :

— Mériem BELMIHOUB, ministre conseiller aux affaires juridiques et administratives.

- Saïda BENHABYLES, ministre délégué, auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la solidarité nationale.
- Réda HAMIANI, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé de la petite et moyenne entreprise.
- Tahar ZERHOUNI, secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement fondamental et secondaire.
- Tayeb CHERIF, secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement supérieur.
- Malika ALLAB, secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la recherche scientifique.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 octobre 1992.

Ali KAFI.

Décret exécutif n° 92-391 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177);

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante sept milliards quatre cent trente quatre millions trente six mille dinars (57.434.036.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre de l'éducation nationale.

No DEC		CDEDITE OLIVEDES
Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION 1	
	SERVICES CENTRAUX	
.	Sous-section 1	
•	Enseignements fondamental et secondaire	•
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ere} Partie	•
v .	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	106.330.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	29.490.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.400.000
31-21	Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	8.834.518.000
31-22	Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	2.050.526.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	6.426.684.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	1.647.526.000
31-43	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	10.919.956.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-44	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	2.680.785.000
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	500.000
	Total de la 1 ^{ère} partie	32.699.715.000
,	2ºme Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	120.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.614.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	
33-21	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	
33-23	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	
33-24	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	597.820.000
	Total de la 3ºme partie	8.357.154.000
	4⁵™e Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	110.000
34-41	Personnel d'inspection — Remboursement de frais	3.380.000
34-42	Personnel coopérant — Remboursement de frais	39.450.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.100.000
34-92	Administration centrale — Loyers	120.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.350.000
	Total de la 4ème partie	68.760.000

N [™] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie	,
	Travaux d'entretien	
35+01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.300.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	2.300.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	719.106.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	539.570.000
36-35	Subventions aux instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.)	566.770.000
36-39	Subventions au centre national et aux centres régionaux de formation des cadres de l'éducation (C.N. et C.R.F.C.E.)	20.138.000
36-43	Subventions aux annexes avec internat des établissements d'enseignement fondamental	11.500.000
36-45	Subvention à l'institut pédagogique national (I.P.N.)	33.585.000
36-49	Subvention au centre national d'alphabétisation (C.N.A.)	8.570.000
36-51	Subvention au centre national d'enseignement généralisé (C.N.E.G.)	39.455.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et des moyens didactiques (C.A.M.E.M.D.)	25.968.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (O.N.E.C.)	99.020.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	2.063.682.000
	7 ^{ème} Partie	
•	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	7.808.000
37-03	Administration centrale — Etudes	9.000.000
37-22	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Versement forfaitaire	1.734.553.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	1.751.361.000
	Total du titre III	44.943.092.000

N [™] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie	
	Action internationale	
42-01	Action éducative à l'étranger	600.000
42-11	Action éducative exceptionnelle	
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO	
	Total de la 2 ^{ème} partie	16.100.000
	3⁵™e Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	168.000.000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation et centres de formation des cadres de l'éducation — Etudiants — Bourses	
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	
43-42	Cantines scolaires	275.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	147.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation	38.500.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement fondamental	13.920.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	6.500.000
43-63	Contribution aux charges de l'office national des publications scolaires (O.N.P.S.)	175.000.000
• •	Total de la 3 ^{ème} partie	870.332.000
	7 ^{ème} Partie Action sociale — Prévoyance	
47-21	Hygiène scolaire	5.000.000
.	Total de la 7ºme partie	5.000.000
	Total du titre IV	891.432.000
,	Total de la sous-section 1	45.834.524.000

15.00 Total de la 1 Personnel coopérant — Rémunérations principales 15.00	1.000 9.000 0.000
### Enseignement supérieur ### TITRE III MOYENS DES SERVICES	9.000 0.000
### Enseignement supérieur ### TITRE III MOYENS DES SERVICES	9.000 0.000
MOYENS DES SERVICES 1err Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Administration centrale — Rémunérations principales	9.000 0.000
MOYENS DES SERVICES 1err Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Administration centrale — Rémunérations principales	9.000 0.000
1	9.000 0.000
Personnel — Rémunérations d'activité	9.000 0.000
31-01 Administration centrale — Rémunérations principales	9.000 0.000
31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses 13.74 31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 1.00 31-81 Personnel coopérant — Rémunérations principales 15.00 Total de la 1 tre partie 72.11	9.000 0.000
Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	0.000
1.00 31-81 Personnel coopérant — Rémunérations principales 1.00 15.00 15.00	
Total de la 1 bre partie	0.000
2 Partie Personnel — Pensions et allocations 10	
Personnel — Pensions et allocations 32-01 Adminitration centrale — Rentes d'accidents du travail	0.000
32-01 Adminitration centrale — Rentes d'accidents du travail	
Total de la 2ème partie	
33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial	0.000
Personnel — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial	00.000
33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial	
33-02 Administration centrale — Prestations facultatives	, t
33-03 Administration centrale — Sécurité sociale	67.000
	60.000
	76.000
33-04 Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	36.000
Total de la 3 ^{ème} partie	79.000
4 [™] Partie	•
Matériel et fonctionnement des services	•
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	64.000
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier	50.000
34-03 Administration centrale — Fournitures	50.000
34-04 Administration centrale — Charges annexes	
34-05 Administration centrale — Habillement	00.000

N [™] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	16.509.000
	5 ^{ème} Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	1.000.000
	6 ^{ème} Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux établissements d'enseignement supérieur	6.075.704.000
36-02	Subventions aux centres des œuvres sociales universitaires	4.447.815.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	10.523.519.000
	7ºme Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.907.000
37-03	Encouragement à la réinsertion des étudiants enfants de travailleurs résidant à l'étranger	
	Total de la 7 ^{ème} partie	5,407.000
	Total du titre III	10.632.424.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie	
	Action internationale	
42-01	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO	mémoire
	Total de la 2ºme partie	mémoire

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{me} Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie	300.000
43-02	Administration centrale — Bourses à l'étranger de durée égale ou inférieure à six mois	,
43-03	Frais de gestion d'une cité universitaire à l'étranger	1.600.000
43-04	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	29.555.000
43-05	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D.)	
43-06	Administration centrale — Activités sportives (C.R.T.A.)	mémoire
43-07	Université d'été — Frais de recyclage des enseignants	7.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	46.655.000
	Total du titre IV	46.655.000
	Total de la sous-section 2	10.679.079.000
	Total de la section 1	56.513.603.000
,	SECTION 2	
• ,	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	•
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ere} Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	506.700.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	117.408.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie	646.108.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.642.000
	Total de la 2ºme partie	2.642.000

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	46.965.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	114.543.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	12.709.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	174.217.000
	* 4 ^{bme} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	and the second of the second o
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	27.182.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.198.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.294.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.654.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	366.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.265.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	290.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	230.000
	Total de la 4ªme partie	53.479.000
	5 ^{ème} Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.857.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	8.857.000
	7 ^{ème} Partie	
•	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	35.130.000
	Total de la 7ºmº partie	35.130.000
	Total du titre III	920.433.000
	Total de la section 2	920.433.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	57.434.036,000

Décret exécutif n° 92-392 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'agriculture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 84-4°et 116 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177);

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80);

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent quarante deux millions huit cent quatre vingt dix neuf mille dinars (3.242.899.000 DA.), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'agriculture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre de l'agriculture

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	
	Section I	
	Services centraux	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
		50 440 000
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	, ' '
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	. 13.360.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires e accessoires de salaires	4.500.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunération principales	4.500.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et alloca tions diverses	. 600.000
k w	Total de la 1 ^{ère} partie	. 75.370.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	91.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	91.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
3	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.635.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	65.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	10.400.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.013.000
•	Total de la 3 ^{ème} partie	16.113.000
	4 ^{bmc} Partie	
•	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc`automobile	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	5.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	13.357.000
	5 ^{eme} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	800.000
,	Total de la 5 ^{ème} partie	800.000
*	6ème Partie	:
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	16.829.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forrestière (I.N.R.F)	
36-03	Subventions aux réserves cynégétiques et parcs nationaux	56.015.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (A.N.N)	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (E.F.T.P)	
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture	

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage	18.815.000
36-31	Subvention au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A)	11.049.000
36-32	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie de Mostaganem	63.627.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (I.T.M.A)	127.688.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (C.F.V.A)	46.063.000
36-35	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie saharienne d'Ouargla	
36-36	Subventions aux instituts de formation de techniciens supérieurs de l'agriculture (I.F.T.S.A)	
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (I.N.R.A.A)	
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	160.043.000
36-52	Subventions aux instituts techniques de la production animale	49.210.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (I.N.P.V)	53.566.000
36-62	Subvention à l'institut national de la santé animale (I.N.S.A)	54.347.000
36-71	Subvention au Haut commissariat au développement de la steppe (H.C.D.S)	40 === 000
36-81	Subvention au centre national de documentation agricole (C.N.D.A)	3.979.000
36-91	Subvention à l'agence nationale des forêts (A.N.F)	34.737.000
36-92	Subvention à l'agence nationale pour le développement des pêches (A.N.D.P)	
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (I.N.S.I.D)	
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes	8.902.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants	
	Total de la 6 partie	920.961.000

N [™] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7⁵™e Partie	
*	Dépenses diverses	·
37-01	. Administration centrale — Conférences et séminaires	550.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.100.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	3.650.000
	Total du titre III	1.030.342.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	300.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	300.000
	4 ^{ème} Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Expositions et manifestations	925,000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	4.000.000
44-32	Contribution au parc des loisirs	6.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	10.925.000
•	Total du titre IV	11.225.000
	Total de la section I	1.041.567.000
	Section II	
	Services déconcentrés de l'Etat	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{bor} Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	,
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.228.162.000

	AINTEAL (Suite)	
Nºº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	305.536.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	34.025.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	
	Total de la 1 ^{ère} partie	1.569.723.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident du travail	3.000.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	3.000.000
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	. 128.780.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	. 240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	. 243.741.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	. 27.580.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	. 400.341.000
	4 ^{ème} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	•
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	. 12.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.800.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc-automobile	13.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — frais judiciaires — frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	46.700.000
:	5 ^{ème} Partie	,
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — entretien des immeubles	10.000.000
35-12	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des forêts	30.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	40.000.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7 ^{tme} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Lutte contre les incendies de forêts — Surveillance des forêts et information	70.000.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire Total de la 7 ^{ème} partie	71.568.000 141.568.000
	Total du titre III	2.201.332.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture	3.242.899.000

Décret exécutif n° 92-393 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'habitat.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2),

Vu la loi nº 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances,

Vu la loi nº 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177),

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80),

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard sept cent soixante trois millions cinq mille dinars (1.763.005.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'habitat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

REPARTITION PAR CHAPITRE, DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 1992, AU MINISTRE DE L'HABITAT

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section 1	
	Services centraux	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	12.007.200
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	8.635.300
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.494.000

		AINIVEAE (Suite)	
	№ DES APITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	635.000
;	31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	67.000
		Total de la 1 ^{ère} partie	22.838.500
		2 ^{ème} Partie	
		Personnel — Pensions et allocations	· ·
	32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mêmoire
	,	Total de la 2ºmº partie	mêmoire ,
	<u>.</u>	3 ^{tme} Partie	
		Personnel — Charges sociales	
	33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.018.500
	33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	49.500
	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.860.000
	33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	630.000
		Total de la 3 ^{ème} partie	4.558.000
	1	4 ^{ème} Partie	
,	١.	Matériel et fonctionnement des services	
	34-01	Administration centrale — Rembousement de frais	2.273.500
;	34-02	Administration centrale — matériel et mobilier	550.000
:	34-03	Administration centrale — Fournitures	988.000
	34-04	Administration centrale — Charges annexes	400.000
;	34-05	Administration centrale — Habillement	215.000
. ,	34-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	44.000
	34-90	Administration centrale — Parc automobile	432.000
	34-92	Administration centrale — Loyers	499.000
	34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	195.000
		Total de la 4 ^{eme} partie	5.596.500
		5ºm Partie	
	·	Travaux d'entretien	
,	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	750.000
		Total de la 5ºmº partie	750.000

NºES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	6ºme Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-42	Subventions aux instituts nationaux de formation des techniciens supérieurs en bâtiment	51.438.000
36-45	Subvention à l'institut national de formation en bâtiment (I.N.F.O.R-B.A.)	44.541.000
,	Total de la 6 ^{ème} partie	95.979.000
	7 ^{ème} Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	645.000
37-03	Administration centrale — Conférences et seminaires	50.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	695.000
	Total du titre III	130.417.000
•		
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3⁵™e Partie	•
	Action éducative et culturelle	ur.
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présa- laires — Frais de formation	500.000
43-41	Administration centrale — Dépenses contractuelles d'assistance technique et pédagogique — Rembousement prêt (C.P.A.)	
•	Total de la 3ºme partie	940.000
\$	4 ^{tme} Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-42	 Contribution de l'État aux programmes de recherche scientifique	35.000.000
44-43	Prix national de l'architecture	1.800.000
	Total de la 4ºm² partie	36.800.000
	Total du titre IV	37.740.000
	Total de la section 1	168.157.000

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section 2	
	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction	
	TITRE III	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	MOYENS DES SERVICES	
	1 Partie Personnel — Rémunérations d'activité	·
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales	688.900.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indem- nités et allocations diverses	315.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.600.000
31-92	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Traite- ment des fonctionnaires en congé de longue durée	
	Total de la 1 ^{ère} partie	1.024.600.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	300.000
	3 ^{ème} Partie	
33-11	Personnel — Charges sociales Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	68.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Presta tions facultatives	

CREDITS OUVERT	LIBELLES	N [∞] DES CHAPITRES
	J	•
176.400.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	33-13
17.670.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	33-14
263.057.000	Total de la 3 ^{ème} partie	
	4 ^{ème} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
5.440.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rembour- sement de frais	34-11
5.000.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	34-12
3.300.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Four- nitures	34-13
4.700.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	34-14
535.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habil- lement	34-15
11.500.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	34-91
2.100.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	34-93
880.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-98
33.455.000	Total de la 4 ^{ème} partie	
	5 ^{ème} Partie Travaux d'entretien	•
4.500.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	35-11
4.500.000	Total de la 5 ^{eme} partie	
	7 ^{ème} Partie	
	Dépenses diverses	37-11
47.900.000	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	3/-11
47.900.000	Total de la 7 ^{ème} partie	
1.373.812.000	Total du titre III	
1.373.812.000	Total de la section 2	

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section 3	
.	Services déconcentrés de l'urbanisme	
·	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
•	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rémunérations principales	37.200.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Indemnités et allocations	
	diverses	. 15.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Personnel vacataire et journa- lier — salaires et accessoires de salaires	1
31-92	Services déconcentrés de l'urbanisme — Traitement des fonction naires en congé de longue durée	
	Total de la 1 ^{ère} partie	. 54.330.000
	2 ^{ème} Partie	
•	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rentes d'accidents du travail	74.000
32-11	Total de la 2 ^{ème} partie	
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Prestations à caractère fami lial	i .
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Prestations facultatives	. 13.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Sécurité sociale	. 11.600.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme — Contribution aux œuvres sociales	1.015.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	. 19.778.000
	4 ^{ème} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	,
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Remboursement de frais	210.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Matériel et mobilier	375.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Fournitures	440.000

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme — Charges annexes,	800.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme — Habillement	30.000,
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme — Loyers	mêmoire
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	80.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	2.935.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Entretien des immeubles	250 000
	Total de la 5 ^{ème} partie	350.000
		350.000
	7 ^{ème} Partie	
55	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Versement forfaitaire	3.250.000
	Total de la 7ºme partie	3.250,000
	Total du titre III	80.717.000
	Total de la section 3	80.717.000
	Section 4	
	Services déconcentrés de la construction	
	TITRE III	v v
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de la construction — Rémunérations principales	63.500.000
31-12	Services déconcentrés de la construction — Indemnités et allocations	
	diverses	31.500.000
31-13	Services déconcentrés de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.050.000
31-92	Services déconcentrés de la construction — Traitement des fonction- naires en congé de longue durée	40.000
	Total de la 1 ^{bre} partie	100.090.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de la construction — Rentes d'accidents du travail	74.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	74.000

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie	·
•	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la construction — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de la construction — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services déconcentrés de la construction — Sécurité sociale	17.500.000
33-14	Services déconcentrés de la construction — Contribution aux œuvres sociales	2.040.000
	Total de la 3ºme partie	31.560.000
	4 ^{ème} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la construction — Remboursement de frais	255.000
34-12	Services déconcentrés de la construction — Matériel et mobilier	345.000
34-13	Services déconcentrés de la construction — Fournitures	360.000
34-14	Services déconcentrés de la construction — Charges annexes	900.000
34-15	Services déconcentrés de la construction — Habillement	55.000
34-91	Services déconcentrés de la construction — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de la construction — Loyers	mêmoire
34-98	Services déconcentrés de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	80.000
	Total de la 4ºme partie	2.995.000
	5 ^{ème} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la construction — Entretien des immeubles	450.000
	Total de la 5ºmº partie	450.000
	7 ^{ème} Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de la construction — Versement forfaitaire	5.150.000
	Total de la 7ºme partie	5.150.000
	Total du titre III	140.319.000
•	Total de la section 4	140.319.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat	1.763.005.000

Décret exécutif n° 92-394 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4 et 116 (aliné 2);

Vu la loi n° 84-17 du 07 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177);

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente millions deux cent cinquante mille dinars (30.250.000) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre du tourisme et de l'artisanat sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992 au ministre du tourisme et de l'artisanat

	au ministre du tourisme et de l'artisanat	
N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES CENTRAUX	,
•	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
•	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Adminstration centrale — Rémunérations principales	1.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	646.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
	Total de la 1 ^{ère} partie	2.296.500
	2 ^{ème} Partie	2.200.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2 ^{ème} Partie	mémoire
	3 ^{ème} Partie	
•	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	180.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.	
33-03	Administration centrale — Frestations facultatives	12.000
33-03		300.000
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Administration centrale — Contribution aux oeuvres sociales	incinon c
	Total de la 3 ^{éme} partie	492.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4 ^{bme} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	e de la companya de
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	676.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.580.500
34-03	Aministration centrale — Fournitures	1.051.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	785.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	460.000
34-92	Administration centrale — Loyers	225.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4 ^{eme} partie	5.781.500
and the second	5 ^{ème} Partie	1.5 m
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	500.000
	6 ^{4me} Partie	
	Subvention de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de à l'office nationale du tourisme (O.N.T)	
	Total de la 6 ^{eme} partie	15.250.000
	7 ^{éme} Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	100.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	400.000
	Total du titre III	24.720.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Participation aux organisations internationales	mémoire
·	Total de la 2 ^{eme} Partie	mémoire

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Adminitration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000
43-02	Administration centrale — Manifestations touristiques et artisanales	500.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	530.000
· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	4 ^{bme} Partie	
44-01	Action économique — Encouragements et interventions Contribution au centre national de la formation du tourisme (C.N.F.T)	5.000.000
	Total du titre IV	5.530.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	30.250.000

Décret exécutif n° 92-395 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de la culture et de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177);

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant la loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80).

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard huit cent soixante dix millions neuf cent quarante sept mille dinars (1.870.947.000 DA), ouverts, au titre du budget fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de la culture et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la culture et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre de la culture et de la communication

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
:	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
× .	1 ^{ère} Partie	
•	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	48.641.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.010.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	50.000
- 1	Total de la 1 ^{ère} partie	69.701.000
· .	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32 01	Total de la 2ºme partie	50.000
	3 ^{ème} Partie	-
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.920.000
33-02	Administration centrale — Prestations facutatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	11.325.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.850.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	17.195.000
	4 ^{bine} Partie	• •
	Matériel et fonctionnement des services	·
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.970.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.050.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.106.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	255.000

N [™] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.104.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4 ^{bme} partie	18.645.000
	5 ^{ème} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	700.000
	6 ^{bme} Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux établissements publics relevant du secteur de la culture et de la communication	305.975.000
36-02	Subvention au centre culturel algérien de Paris	37.200.000
	Total de la 6 ^{bme} partie	343.175.000
	7 ^{eme} Partie	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.200.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.331.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	5.531.000
	Total du Titre III	454.997.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2 ^{ème} partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Participation aux organisations internationales	Mémoire
	Total de la 2 ^{ème} partie	Mémoire
	3⁵™e Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Prestation et frais de formation	600.000
43-02	Administration centrale — Organisations de manifestations culturelles — cinématopgraphiques — Festivals de cinéma	5.800.000
43-03	Administration centrale — Acquisition d'objets d'œuvres d'arts	Mémoire

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culture	12.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux activités culturelles et audiovisuelles	
43-06	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement des centres de culture et d'information	
43-07	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement de l'atelier d'études et de restauration de vallée du M'Zab (A.E.R.V.M)	2.500.000
43-08	Administration centrale — Participation de l'Algérie à l'exposition universelle de Séville	36.200.000
43-09	Administration centrale — Organisation des festivités du 30 ^{ème} anniversaire de l'indépendance	58.000.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	117.350.000
	4ª™e Partie	
and the second s	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution aux entreprises audiovisuelles	1.074.800.000
44-02	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	77.300.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	140.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation, de presse et d'information (C.N.D.P.I)	3.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de phographie et d'information (A.P.I.)	3.500.000
44-06	Administration centrale — Contribution à la publication de la revue « ETHAKAFA »	Mémoire
	Total de la 4ºme partie	1.298.600.000
	Total du titre IV	1.415.950.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la culture et de la communication	1.870.947.000

Décret exécutif n° 92-396 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu la loi nº 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant la loi de finances complémentaire pour 1992 (article 82).

Décrète:

Article 1e. — Les crédits d'un montant de dix milliards trois cent quatre vingt quinze millions de dinars (10.395.000.000 DA), ouverts, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	DETTE AMORTISSABLE	
670	Frais financiers	470.000.000
	Total de la dette amortissable	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
610	Salaires du personnel ouvrier	36.000.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	2.850,000.000
6122	Salaires du personnel suppléant de renfort et de remplacement :	
6128	Primes et indemnités diverses :	1.269.841.000
615	Rémunérations diverses :	13.101.000
619	Couverture de mesures en faveur du personnel :	
	Total des dépenses de personnel :	4.208.942.000
	Personnel — Charges sociales	
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles :	1.115.999.000
618	Contribution aux activités sociales :	1
	Total des charges sociales :	

	ALTITEZE (Suite)	
Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats:	594.596.000
613	Remboursement de frais :	109.745.000
62	Impôts et taxes :	199.770.000
63	Entretien, travaux et fournitures :	306.530.000
630	Loyers et charges locatives :	4.989.000
636	Etudes, recherches et documentation technique :	11.000.000
64	Transport et déplacements :	100.343.000
	Total des dépenses de matériel et fonctionnement des services :	1.326.973.000
aur German et f	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion :	90.012.000
681	Dotation aux amortissements :	750.000.000
690	Diminution de stocks :	Mémoire
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées :	Mémoire
693	Dépenses exceptionnelles :	Mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements et au rembourse- ment de la dette en capital (virement à la 2ème section) :	1.775.574.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture de déficits des gestions antérieures :	Mémoire
6943	Excédent affecté au fonds de revenus complémentaires des personnels :	576.000.000
	Total des dépenses diverses :	3.191.586.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement :	10.395.000.000

Décret exécutif n° 92-397 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'équipement.

Le Chef du Gouvernement, Sur le rapport du ministre de l'économie,

. Vu la Constitution, notamment ses articles $81-4^{\circ}$ et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177);

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80);

Décrète :

Article 1e. — Les crédits d'un montant de trois milliards trois cent soixante quatre millions sept mille dinars (3.364.007.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'équipement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'équipement sont chargés, chancun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre de l'équipement

N ^o DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
	SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	, Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	54.447.800
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.401.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	1.365.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et alloca- tions diverses	233.000
en e	Total de la 1 ^{ère} partie	83.701.500
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	•
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	120.000
	Total de la 2ºme partie	120.000

N [™] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.546.500
33-02	Administration centrale — Préstations facultatives	80.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	13.820.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.026.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	19.473.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.711.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.094.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.912.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.165.000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	56.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.618.000
34-92	Administration centrale — Loyers	131.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	205.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	25.292.500
	5 ^{ème} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.450.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	2.450.000
	6 ^{ème} Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale supérieure de l'hydraulique (ENSH)	38.516.000
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation en hydraulique	46.904.000
36-02	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (A.N.R.H).	130.160.000

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-07	Subvention au centre national de perfectionnement de l'hydraulique (C.N.P.H)	5.032.000
36-08	Subvention à l'office national des informations et de la documentation du secteur de l'équipement (ONIDE)	
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (ANB)	
36-13	Subvention à l'agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement (A.G.E.P)	
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage	
36-21	Subventions aux instituts nationaux de formation des techniciens supérieurs des travaux publics	
36-22	Subvention à l'école nationale d'ingénieurs de l'Etat des travaux publics (E.N.T.P)	34.088.000
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M)	42.600.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	532.173.000
	7 ^{ème} Partie	
	Dépenses diverses	1
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	•
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	
	Total de la 7 ^{ème} partie	
	Total du titre III	
	Total de la section I	667.120.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
·	TITRE III	• • • ·
	MOYENS DES SERVICES	•
*	1 ^{ère} Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	,
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales	442.100.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	201.300.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journa- lier — Salaires et accessoires de salaires	21.500.000
31-92	Services déconcentrés de l'hydraulique — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
	Total de la 1 ^{ère} partie	664.980.000
	Ohme D4:_	
	2 ^{ème} Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	1.050.000
32 11	Total de la 2 ^{tme} partie	1.670.000
1		1.670.000

	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	n de la companya de l
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial	51.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	550.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale	116.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux œuvres sociales	11.310.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	178.860.000
	4 ^{ème} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais	7.975.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	5.965.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures	6.070.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Charges annexes	
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique — Habillement	1.230.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique — Parc automobile	12.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers	800.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	960.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	43.184.000
	1 otal de la 4 partie	
·	5 ^{ème} Partie	7
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	5.600.000
35-16	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des petits ouvrages	
	hydrauliques	4.564.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	10.164.000
	7 ^{ème} Partie	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	32.300.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	32.300.000
	Total du titre III	931.158.000
	Total de la section II	931.158.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III	•
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales	420.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	192.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-92	Services déconcentrés des travaux publics — Traitement des fonction naires en congé de longue durée	
•	Total de la 1 ^{ère} partie	636.660.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents de travai	3.680.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	3.680.000
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	. 49.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	650.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	. 112.800.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	. 11.170.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	8.300.000
34-12	Services déconcentrés des travaix publics — Matériel et mobilier	5.270.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	5.130.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	7.460.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	544.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	9.685.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.100.000

	The training (output)	
Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	1.810.000
	Total de la 4ºmº partie	39.299.000
	5 ^{ème} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	7.130.000
35-12	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des routes nationales	816.000.000
35-13	Services déconcentrés des travaux publics — Travaux de défense contre les eaux nuisibles	16.900.000
35-14	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des ports et du domaine maritime	21.595.000
35-15	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des aérodromes	17.145.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	878.770.000
	7 ^{ème} Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire	32.500.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	1.200.000
	Total de la 7ºmº partie	33.700.000
	Total du titre III	1.765.729.000
	Total de la section III	1.765.729.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'équipement	3.364.007.000

Décret exécutif n° 92-398 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des transports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu la loi nº 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177);

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard trois cent vingt huit millions treize mille dinars (1.328.013.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Belaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre des transports

au ministre des transports		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	MINISTERE DES TRANSPORTS	
rate in the state of the state	SECTION 1 SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{tre} Partie Personnel – Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	28.217.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires e accessoires de salaires	
	Total de la 1 tre partie	41.382.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	. 60.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	. 60.000
	3 ^{ème} Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	1.804.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000

N ^o DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	7.975.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	550.000
·	Total de la 3 ^{ème} partie	10.369.000
	4 ^{bme} Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.840.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	
34-92	Administration centrale — Loyers	360.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises —	
0100	Indemnités dues par l'Etat	150.000
	Total de la 4ºme partie	14.450.000
	5 ^{ème} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	1.000.000
		**
	6 ^{ème} Partie	,
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche	÷ .
30-01	(I.H.F.R)	19.150.000
36-02	Subvention à l'office national de la météorologique (O.N.M.)	164.475.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (I.S.M.)	25.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (I.S.F.F.)	10.215.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)	45.750.000
36-06	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestres (E.N.A.T.T.) ;	9.100.000
36-08	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (E.T.F.I.M.)	

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-09	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaïa (E.T.F.I.M.)	4.333.000
36-10	Subvention au centre national pour l'étude et la recherche en inspection technique automobile (C.N.E.R.I.T.A.)	34.085.000
	Total de la 6 ^{eme} partie	317.658.000
	7⁵me Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	
	Total de la 7 ^{ème} partie	4.094.000
	Total du titre III	389.013.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie	
	Action éducative et culture	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaire — Frais de formation	
	Total de la 3 ^{ème} partie	1.100.000
	4 ^{ème} Partie	
•	Actions économiques — Encouragement et interventions	
	Convention Etat/SNTF	650.000.000
44-01	Contribution au centre national de formation du tourisme (C.N.F.T.)	1
44-02		
44-03	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non Gouverne mentaux	110.000
44-04	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéropor tuaires (E.G.S.A.)	5.000.000
44-05	Contribution aux centres nationaux d'aviation légères (C.N.A.L.)	2.500.000
44-06	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routière	
	Total de la 4 ^{eme} partie	_ {
, 	Total du titre IV	
	Total de la section I	

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	÷
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie	
•	Personnel – Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunération principales	108.362.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	47.562.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier —	
<i>t</i>	Salaires et accessoires de salaires	5.300.000
	Total de la 1 ^{tre} partie	161.224.000
	2 ^{ème} Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	•
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	400.000
*	Total de la 2 ^{ème} partie	400.000
•	3⁵™c Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	9.503.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	120.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	29.985.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	2.611.000
	Total de la 3ºme partie	42.219.000
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4⁵™e Partie	
•	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	17.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	2.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	

N [∞] DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
, L		
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	162.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4 ^{ème} partie	38.092.000
•.	5 ^{ème} Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	2.000.000
	7 ^{ème} Partie	
·•	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	9.355.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	9.355.000
	Total du titre III	253.290.000
	Total de la section II	253.290.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	1.328.013.000